



Monsieur le Président de l'agglomération

Cœur d'Essonne Agglomération
La Maréchaussée
1, place Saint-Exupéry
91704 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex

Mesdames et Messieurs les Maires
des municipalités de Cœur d'Essonne Agglomération

Objet: Pour une meilleure gestion du patrimoine arboré

Copie: Essonne Nature Environnement

Marolles, le 17 avril 2018

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires,

Notre fédération d'associations, Orge Hurepoix Environnement, s'inquiète de la gestion chaotique du patrimoine arboré qui prédomine dans les villes de notre agglomération.

Il n'y a pas de recensement systématique des arbres remarquables, qu'ils soient situés sur le domaine public ou privé, leur inscription au PLU manque la plupart du temps, limitant notamment les moyens d'intervention face à des propriétaires peu soucieux de préserver ce patrimoine et trop souvent adeptes de la tronçonneuse sans modération. Là où les collectivités sont maîtresses d'œuvre, la gestion publique est souvent approximative et les pratiques d'élagage encore trop souvent traumatisantes, voire destructrices. La recherche de la sécurité du public est régulièrement invoquée sans discernement, sans finesse, pour justifier des réaménagements urbains ou même par simple facilité, pour n'avoir pas à gérer le vieillissement naturel des arbres, héritant d'une vision étriquée, minimaliste du cadre de vie et de l'aménagement paysager.

Faut-il ajouter à ces critiques, la confiance aveugle et naïve accordée au diagnostic des sociétés privées d'élagage se trouvant ainsi juge et partie, et s'attribuant sans aucun contrôle sérieux un marché dimensionné selon leur convenance, financé par les contribuables, comprenant abattage et replantation.

De telles pratiques, qui concernent notamment les alignements d'arbres en milieu urbain, sont, d'un point de vue écologique, préjudiciables et ne tiennent pas compte du fait qu'un arbre est aussi un écosystème qui évolue dans le temps mais ne se régénère pas immédiatement par la plantation de l'arbuste qui le remplace.

Un arbre creux n'est pas nécessairement trop vieux ou en mauvaise santé ou dangereux : **le plus vieux chêne de France, le chêne d'Allouville, âgé de plus de huit siècles, est situé en plein village, près de l'église, c'est un arbre creux dont la cavité intérieure présente une surface de un mètre carré.**

Les platanes sont des arbres qui vivent plusieurs centaines d'années. On ne peut pas dire, comme on l'a vu écrit dans un « diagnostic », à propos d'un platane pas même séculaire qu'il était « vieillissant ». Pour bien gérer l'arbre en ville, il va falloir sortir des lieux communs.

On ne peut pas dire à tort et à travers qu'il faut faire entrer la nature en ville et supprimer systématiquement les arbres creux qui offrent un habitat naturel pour de nombreuses espèces aujourd'hui en forte régression notamment chouettes, hiboux et chauve-souris.

Nous ajouterons, au titre de nos réserves, que certains parcs urbains sont entretenus selon les critères d'une gestion forestière peu soucieuse de la dimension paysagère et de l'aspect cadre de vie. Nous devons penser qu'il faut créer les conditions pour que des arbres adultes aujourd'hui, vieillissent et deviennent à leur tour, remarquables au profit des générations futures. Et ce n'est pas possible si l'on abat systématiquement les arbres bons pour la coupe.

Certes, tous les élus ne commettent pas toutes ces erreurs et nous n'avons ni les moyens techniques, ni le temps, ni même l'intention de distribuer des bons points et des bonnets d'âne. Nous souhaitons seulement une meilleure cohérence et une systématisation des usages pour la gestion du patrimoine arboré. Nous pensons que certains coûts pourraient être mutualisés dans le cadre de l'agglomération, ce qui permettrait également de fixer dans la durée un savoir-faire environnemental, incluant l'évaluation écologique, l'intérêt des riverains en matière de cadre de vie, au service des municipalités.

Dès à présent nous vous demandons de prendre en considération les propositions suivantes des associations environnementales de l'agglomération, à savoir:

- Dès à présent que les municipalités procèdent au recensement des arbres remarquables (ou ayant une valeur patrimoniale) des domaines privé et public, si ce n'est déjà fait.
- Leur inscription dans les PLU/PLUI de chaque municipalité.
- Une dissociation entre la gestion des arbres (abattage, replantation) et l'expertise avec notamment une mutualisation des moyens dans les deux cas
- Un plan de protection et de restauration des alignements d'arbres

- Une meilleure prise en compte de la dimension écologique et paysagère dans la gestion du renouvellement des arbres. La sécurité ne doit plus être invoquée à tort et à travers en dehors de toute expertise, surtout quand il s'agit d'arbres « anciens ». La consultation régulière d'un écologue doit intervenir dans la gestion des arbres, de la plantation jusqu'à l'abattage en passant par l'élagage.

- l'adoption d'une charte de l'arbre en ville pour chaque commune ou l'ensemble du territoire (Si besoin nous pouvons mettre à votre disposition un exemple de charte)

- la prise en compte de ces diverses propositions dans les documents structurants de l'agglomération, notamment le projet de territoire

- la mise en place d'une politique de « nichoirs municipaux » pour pallier (très imparfaitement hélas) à la destruction systématique des habitats naturels pour nicheurs. Cela doit se faire en collaboration avec les associations naturalistes existantes

Enfin, dans le cas des exactions commises par des personnes privées, si le signalement peut se faire efficacement au niveau municipal, nous pensons qu'il serait préférable d'en déléguer la gestion des contraventions et des contentieux à l'agglomération car le face à face entre élus locaux et électeurs se fait difficilement au profit de l'exemplarité et des arbres !

Bien entendu, il va sans dire que tout doit être fait pour améliorer la biodiversité et les continuités écologiques dans nos communes et, qu'en conséquence, des campagnes de plantations régulières peuvent s'avérer utiles, également sur le plan pédagogique. La revégétalisation de nos villes est devenue aujourd'hui une urgence.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de nos sentiments distingués.

Dominique Deboise

Président d'*Orge Hurepoix Environnement*